

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.
GENERALE

A/33/397
28 novembre 1978

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-troisième session
Point 24 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 28 novembre 1978, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la lettre que le Président Boumediène a adressée au Président Numeiry, Président de la République démocratique du Soudan, au sujet du Comité ad hoc sur le Sahara occidental.

Sur instructions de mon gouvernement, je vous prie de bien vouloir en faire assurer la diffusion en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 24 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent adjoint,
Chargé d'affaires a.i.

(Signé) Fathih BOUAYAD-AGHA

ANNEXE

Lettre datée du 27 novembre 1978 adressée au Président de la République
démocratique du Soudan par le Président de la République algérienne
démocratique et populaire

Au moment où des informations de sources diverses nous parviennent sur la composition et la date de la prochaine réunion du Comité ad hoc chargé d'examiner la question du Sahara occidental en application de la résolution adoptée au Sommet de Khartoum a/, je voudrais, tout en appréciant hautement les efforts personnels que vous ne cessez de déployer pour vous acquitter de la mission que notre Organisation vous a confiée, vous faire part du point de vue de l'Algérie à ce sujet.

Fidèle aux décisions de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et confiante dans sa capacité à contribuer à la recherche de solutions conformes aux principes de sa charte, notamment en matière de décolonisation et de respect du droit des peuples à l'autodétermination, l'Algérie a toujours démontré sa disponibilité à apporter une collaboration loyale à tous ceux qui ont la charge de mettre en oeuvre les décisions que nous prenons.

Des propositions sur la composition du Comité ad hoc nous ont été, depuis l'été dernier, transmises verbalement de votre part et du Secrétariat général de l'OUA. Elles ont été considérées avec tout l'intérêt qu'elles méritent par l'Algérie.

Si des circonstances qui ne vous échappent pas ne nous ont pas permis de faire connaître formellement notre avis à ce sujet, je tiens cependant, aujourd'hui, à souligner que mon pays n'a exprimé ni accord, ni désaccord sur des propositions qui avaient, au demeurant, de toute évidence, le caractère de sondage parce qu'il n'a pas estimé devoir émettre de réserve, ni manifester de préjugé vis-à-vis de telle ou telle proposition à cette phase préparatoire des consultations.

Nous estimons cependant que les consultations que vous poursuivez actuellement doivent permettre d'aboutir à un accord définitif sur la composition du Comité ad hoc à laquelle toutes les parties intéressées doivent normalement apporter leur adhésion.

Pour ce qui concerne la date de la première réunion de ce comité, il nous paraît souhaitable, compte tenu des obligations des chefs d'Etat membres du Comité et des autres chefs d'Etat concernés, que de larges consultations permettent d'arrêter une date définitive. Il sera, alors, possible à tous d'apporter leur pleine contribution pour un règlement juste et durable du problème du Sahara occidental.

a/ Résolution AHG/Res.92 (XV), adoptée à la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Khartoum du 18 au 22 juillet 1978 (A/33/235, annexe II).

Les efforts entrepris dans le cadre de notre Organisation que vous avez la haute charge de diriger au nom de la communauté africaine rejoignent, faut-il le souligner, ceux que déploie, dans le même sens, la communauté internationale, au sein de l'Organisation des Nations Unies, en vue de favoriser le retour de la paix dans la région en permettant au peuple sahraoui d'exercer librement son droit légitime à l'autodétermination.

C'est ainsi que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a, selon les propres termes de sa résolution 32/22 du 28 novembre 1977, décidé de reprendre l'examen de la question du Sahara occidental à sa trente-troisième session. Le Bureau de l'Assemblée générale vient, d'ailleurs, d'approuver dans son ordre du jour la discussion de cette question à travers le point 24 renvoyé à la Quatrième Commission qui doit entendre le représentant du Frente Polisario et prendre connaissance du rapport du Comité de la décolonisation sur la question de Sahara occidental b/.

L'examen de la question du Sahara occidental par l'Organisation des Nations Unies est, du reste, strictement conforme à la résolution du Sommet de Khartoum qui stipule expressément dans son paragraphe 7 que l'ONU demeure saisie du problème de la décolonisation du Sahara occidental.

Aussi vous comprendrez, j'en suis sûr, notre étonnement d'apprendre que le Secrétariat général de l'OUA vient d'adresser à son représentant à New York un message dans lequel il exprime, à l'intention du Groupe africain, le souhait de voir l'ONU éviter l'examen de la question du Sahara occidental pourtant officiellement inscrite à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale dans les conditions qui viennent d'être rappelées.

L'Algérie ne peut que déplorer une telle initiative qui est, non seulement contraire aux dispositions des résolutions de l'ONU et de l'OUA, mais aussi à l'esprit nouveau que nous ne cessons de favoriser afin de faire progresser, à travers le dialogue et la concertation, les efforts de tous vers une solution politique de la crise actuelle.

Je voudrais, à cet égard, rappeler les efforts que l'Algérie a toujours déployés pour contribuer à la mise en oeuvre de la résolution sur la question du Sahara occidental adoptée par le treizième Sommet africain, réuni en 1976 à Port-Louis c/, et l'entière disponibilité que mon pays n'a cessé d'exprimer à ce

b/ A/33/23/Add.3, chap. IX.

c/ A/31/136-S/12141, annexe II, résolution AHG/Res.81 (XIII). Pour le texte imprimé, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément de juillet, août et septembre 1976.

sujet et dont nous vous avons d'ailleurs entretenu dans notre lettre du 21 mai dernier, alors que les dirigeants africains n'ont pas oublié l'obstruction systématique du Maroc, à la Conférence de Lomé en 1977, à toutes les tentatives entreprises par l'OUA et l'ONU pour trouver, dans le cadre africain, une solution pacifique et juste à la question du Sahara occidental.

Nous sommes convaincus que vous userez de toute l'autorité que vous confère votre haute charge pour dissiper les malentendus et les équivoques qui risquent de compromettre un climat que nous voulons, pour notre part, préserver dans un débat qui exige, plus que jamais, la clarté, la loyauté et la bonne volonté de tous.

Au moment où l'Algérie se trouve, bien malgré elle, projetée sous les phares de la communauté internationale tout entière, le moins que je puisse, et sans porter de jugement de valeur, c'est de faire enregistrer nos plus expresses réserves sur la méthode que l'on tente de suivre aujourd'hui pour mettre en application les résolutions de l'OUA et de l'ONU sur un grave problème de décolonisation.

En vous réitérant notre disposition à vous assurer de toute notre collaboration, nous demeurons convaincus que, dans votre sagesse, vous apporterez ainsi une éminente contribution à l'établissement d'une solution équitable et définitive d'un douloureux problème de décolonisation qui menace la paix et la sécurité d'une région que l'histoire et la culture appellent à la coopération et à la fraternité.

Le Président de la République algérienne
démocratique et populaire, Président
du Conseil de la Révolution

(Signé) Houari BOUMEDIENE
